



Daniel ROBIN
Co-secrétaire Général SNES

Serge CHABROL
Secrétaire Général SNEP

Jérôme DAMMEREY
Co-secrétaire Général SNUEP

à

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation nationale
107, rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 19 novembre 2010

Monsieur le Ministre,

Confrontés à des conditions de travail qui se détériorent, à des suppressions de postes massives depuis de nombreuses années, les enseignants reçoivent votre courrier intitulé « pacte de carrière ». Il faut dire combien l'usage de ce terme « pacte » est plus qu'abusif. Le terme de « pacte » que vous utilisez laisserait entendre qu'il y aurait eu accord entre le ministre et les personnels, par l'intermédiaire de leurs organisations syndicales. Nous ne pouvons laisser subsister le moindre doute : chacun sait que cela est absolument faux ; aucun pacte n'a été passé avec nos professions qui condamnent des mesures décidées et imposées sans véritable négociations. Les personnels ne sont pas dupes. Il ne peut non plus s'agir de contractualisation individuelle. Statutairement, chaque fonctionnaire a droit à son déroulement de carrière. La carrière n'est pas contractuelle et ne peut faire l'objet d'un échange. C'est ce qui garantit au citoyen que chaque fonctionnaire est à l'abri des pressions et agit dans l'intérêt général.

Nous avons donc considéré que les annonces que vous faites dans ce courrier méritaient une réponse de notre part.

Si nous partageons le constat d'un métier qui a considérablement évolué avec des exigences plus variées et plus complexes, nous ne partageons pas, loin s'en faut, les conséquences que vous en tirez et les décisions que vous annoncez.

Votre présentation d'une augmentation de la rémunération ne peut recueillir notre assentiment. Vous semblez oublier un certain nombre de points :

- le premier est que les collègues doivent financer une année supplémentaire d'études,
- vous oubliez également de leur préciser que cette revalorisation s'arrête au 5^{ème} échelon et donc que, rapporté à l'ensemble de la carrière, cela ne représente qu'une augmentation de 30 euros par mois.
- que cette nouvelle rémunération se fait au prix d'une entrée dans le métier dont tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'elle se fait dans des conditions épouvantables, entraînant de graves difficultés pour les nouveaux enseignants et des conditions d'enseignement dégradées pour les élèves,
- et qu'enfin, avec l'augmentation des cotisations pour la pension, ce serait finalement l'équivalent d'un trentième du traitement que les collègues devraient verser chaque mois en plus ! Représentant ainsi une lourde dégradation d'un pouvoir d'achat déjà mis à mal (perte de 10% depuis 2000). Au final, c'est une réalité bien différente de celle que vous décrivez

que nos collègues vivront. Cette mesure est bien loin de répondre à la nécessaire revalorisation de l'ensemble des personnels par une refonte de la grille indiciaire et d'une conséquente revalorisation du point d'indice (alors que son gel est prévu pour l'an prochain).

Un suivi plus régulier et plus systématique des parcours est annoncé mais l'ouverture d'un portail ne peut résoudre les blocages générés par les suppressions de postes, par la suppression des détachements ou par le refus d'accorder des décharges de service pour des missions particulières indispensables dans les établissements.

Vous évoquez de meilleures perspectives de mobilité mais vous semblez oublier que les 80 000 suppressions de poste dans l'éducation ont gravement amputé les possibilités de mobilité géographique des collègues. La réduction du délai du détachement dans un autre corps ne peut régler les besoins de mobilité. La suppression de nombreux emplois dans la Fonction Publique réduit considérablement les possibilités de mobilité interne. Et ce d'autant plus que les projets de mobilité n'ont trouvé aucun accompagnement de l'administration alors que la loi de réforme des retraites de 2003 en faisait un élément clé pour les enseignants.

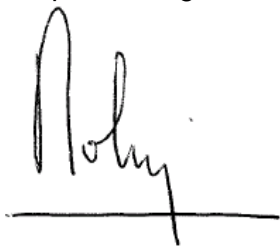
Le DIF débiterait à cette rentrée scolaire alors que la loi reconnaît ce droit aux agents depuis le 1^{er} juillet 2007. Mais comment le faire valoir quand les quelques actions inscrites dans les plans de formation sont annulées pour financer celles proposées aux fonctionnaires stagiaires, quand dans certaines académies le plan de formation est réduit de moitié en ce début d'année ? Comment accepter que la formation continue en dehors du temps de travail devienne la norme ?

Sur la santé, nous ne pouvons que rester circonspects sur vos annonces. En effet ce ne sont à ce jour que 10 médecins qui ont été recrutés et le nombre de candidatures restant en examen est bien en dessous des 80. Nous sommes loin du compte et sans médecin de prévention les belles annonces risquent de rester des mirages...En ce sens, la suppression de la CPA paraît bien loin des idées généreuses affichées. La santé de nos collègues mérite mieux que de la poudre aux yeux.

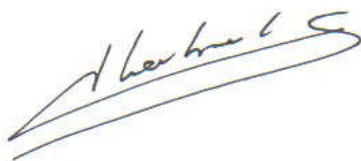
Sur le dossier de l'évaluation vous lancez des pistes. Face aux difficultés professionnelles qu'ils vivent les personnels attendent des personnels d'inspection, qui sont les seuls à pouvoir assurer une évaluation pédagogique des personnels enseignants, qu'ils puissent remplir une mission d'observation et de conseil et d'aide. S'éloigner de cette approche ne manquerait pas de rendre conflictuel le chantier annoncé sur l'évaluation des enseignants.

Enfin vous nous permettez de remarquer que dans votre courrier aux collègues vous n'évoquez à aucun moment les conditions de travail (effectifs surchargés, imposition d'heures supplémentaires,...), comme si elles étaient sans rapport avec la carrière des personnels. C'est pour nous une erreur grave et nous attendons toujours une revalorisation réelle du métier pour tous les enseignants, qui porte à la fois sur les conditions d'exercice de leur métier que sur leurs conditions de rémunération.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sincères salutations.



Daniel ROBIN



Serge CHABROL



Jérôme DAMMEREY